

Mut'ualité Obsèques+

Prévoir dès aujourd'hui,
le financement et l'organisation
de ses obsèques

A partir de
1,33€*
par mois

Pourquoi ?

Les frais funéraires ont un coût élevé et qui ne cesse d'augmenter (en moyenne 4 000€). Mut'ualité Obsèques+ prévoit le versement d'une allocation pour couvrir les frais obsèques et ainsi préserver financièrement vos proches.

Pour qui ?

Pour toute personne âgée de 18 à 84 ans.

Conditions et formalités :

Limite d'âge à l'adhésion : 84 ans.

Montant de l'allocation limité à 3 000€ dès 72 ans.

Délai d'attente :

- Minimum 6 mois

4 options de règlement de cotisation au choix :

- En une seule fois (jusqu'à 80 ans)
- Sur 5 ans
- Sur 10 ans
- A vie

Notre garantie :

- ✓ Allocation garantie de 1 000€ à 8 000€ par tranche de 1 000€.
- ✓ En option : le *Vœu funéraire* qui prend en charge l'organisation de vos obsèques en respectant vos volontés.
- ✓ Assistance 24h/24 comprenant : le rapatriement du corps, assistance aux proches lors du décès, aide à l'organisation des obsèques...

A savoir

Exonération des droits de succession

Nos + mutuelle :

- ✓ Pas de sélection médicale
- ✓ Cotisation fixe qui n'évolue pas avec l'âge
- ✓ Versement de la différence aux ayants droit si le montant des frais d'obsèques est inférieur au montant de l'allocation souscrite
- ✓ **5% de réduction** sur les cotisations pour toute adhésion simultanée du couple